



Charte du Centre de Ressource et d'Information Départemental pour les Bénévoles de Haute-Savoie (CRIB 74)



PREAMBULE :

Les structures associatives départementales de Haute-Savoie suivantes :

- *Association départementale des MJC des Savoie (ADMJC)*
- *Comité départemental olympique et sportif 74 (CDOS 74)*
- *Fédération départementale des familles rurales de Haute-Savoie (FDFR 74)*
- *Fédération départementale des universités populaires Savoie Mont-Blanc*
- *Fédération des œuvres laïques de Haute-Savoie (FOL 74)*
- *Mouvement rural de la jeunesse chrétienne (MRJC 74)*
- *Sport emploi animation 74 (SEA74)*
- *Union des groupes folkloriques hauts-savoyards (UGFHS)*

en partenariat avec :

- *la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports de Haute-Savoie (DDJS 74)*
- *le Conseil Général de Haute-Savoie (CG 74)*

décident de mettre en commun leurs compétences pour accompagner les associations du département et leurs bénévoles dans leur fonctionnement quotidien.

Dans une démarche volontaire, elles décident donc de se regrouper au sein d'un Centre de Ressource et d'Information Départemental pour les Bénévoles (**CRIB 74**), et de s'organiser en se réappropriant le dispositif initié par le Ministère de la Jeunesse et des Sports et de la Vie associative en 2003 et porté conventionnellement par l'association SEA 74.

La finalité de ce dispositif s'inscrit dans une démarche d'aide renforcée aux associations locales, notamment pour les plus petites d'entre elles.

Le CRIB 74 est domicilié à la Maison départementale des Sports, avenue de Genève à Annecy

VALEURS :

Les membres du CRIB 74 s'accordent sur le fait que la diversité du tissu associatif, sa vivacité et son développement font partie des conditions d'un mieux vivre ensemble et sont donc indispensables à la cohésion sociale du département.

Ses orientations sont définies par ses membres de manière à optimiser les ressources et les moyens à disposition des bénévoles sur le territoire de la Haute-Savoie

Son action repose sur une mise en commun de compétences

Les structures associatives, le délégué départemental à la vie associative (DDVA) et les services de l'Etat concernés, le conseil général qui participent au fonctionnement du CRIB 74 s'engagent à respecter les valeurs, les statuts, le rôle et les actions de chacun.



Le CRIB 74 ne se substitue en aucun cas au rôle d'accompagnement, de conseil, de formation en direction des bénévoles menés par les associations départementales, les services de l'Etat ou du conseil général.

La participation au CRIB 74 repose sur une démarche volontaire et active : les associations départementales partenaires du CRIB 74, le délégué départemental à la vie associative (DDVA) et les services de l'Etat concernés, le conseil général s'engagent à s'investir dans les différents temps d'échanges et de réflexion et de contribuer activement au fonctionnement du CRIB 74.

ORIENTATIONS GENERALES :

Le CRIB 74 a pour principal objectif de permettre aux bénévoles de Haute-Savoie d'accéder où qu'ils résident, aux informations concrètes et de qualité déjà disponibles dans les structures associatives départementales et de bénéficier d'un accompagnement et de conseils notamment dans leurs démarches administratives et de gestion.

A ce titre, le CRIB 74:

- facilitera l'identification des compétences de chaque structure membre pour permettre aux bénévoles de trouver ou d'être orienté vers l'interlocuteur le plus adapté à sa situation.
- mènera un travail commun notamment sur les formations destinées aux bénévoles, que ce soit pour communiquer un programme départemental des formations associatives, ou pour mettre en place en tant que de besoins des actions concertées de formations ou d'accompagnement.
- développera les outils nécessaires à la diffusion de l'information.

PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT :

Le bon fonctionnement du CRIB 74 repose sur la participation active et régulière de chacun de ses membres et sur une démarche constructive en faveur des bénévoles et de la vie associative.

Les partenaires constituent un comité de pilotage qui se réunira au moins une fois par an

Le rôle du comité de pilotage est de :

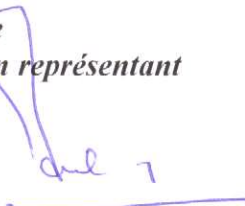
- Définir les orientations annuelles du CRIB 74
- Partager à partir de l'expérience et des constats de chacun une réflexion collective sur le tissu associatif départemental.
- Analyser les besoins des bénévoles à partir de l'expérience de chaque association départementale pour apporter sur tout le territoire des réponses cohérentes aux attentes de la vie associative haut-savoiarde.
- Décider de la mutualisation des actions et des moyens à mettre en œuvre
- Faire évoluer la présente charte en tant que de besoin.

Le comité de pilotage sera animé par le délégué départemental à la vie associative (DDVA).

La définition des contributions des membres du CRIB 74 figurera en annexe de la présente charte.

A Annecy, le 16 décembre 2009

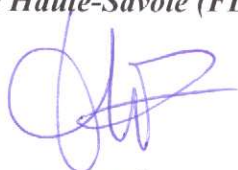
**Pour l'Association départementale
des MJC des Savoie (ADMJC), son représentant**



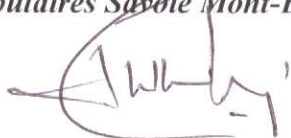
**Pour le Comité départemental
olympique et sportif 74 (CDOS 74), son représentant**



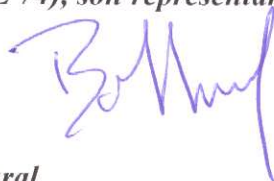
**Pour la Fédération départementale
des familles rurales de Haute-Savoie (FDFR 74), son représentant**



**Pour la Fédération départementale
des universités populaires Savoie Mont-Blanc, son représentant**



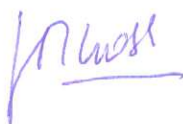
**Pour la Fédération des œuvres laïques
de Haute-Savoie (FOL 74), son représentant**



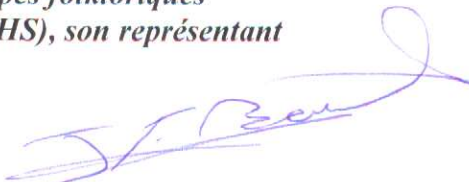
**Pour le Mouvement rural
de la jeunesse chrétienne (MRJC 74), son représentant**



Pour Sport emploi animation 74 (SEA 74), son représentant



**Pour l'Union des groupes folkloriques
haut-savoyards (UGFHS), son représentant**



**Pour le Préfet du département de Haute-Savoie
Le Délégué Départemental à la Vie Associative**

